

Motion pour la défense de l'enseignement spécialisé

Nous, 37 enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, AED, réunis ce jour, **jeudi 16 octobre 2025** avec la FNEC FP FO 33, dénonçons l'inclusion scolaire systématique et forcée dictée par l'Acte 2 de l'Ecole inclusive de Macron. Nous réaffirmons notre volonté de défense de l'enseignement spécialisé. Nous exigeons l'abandon des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) qui visent à contourner les notifications de la MDPH et à « coacher » les enseignants confrontés à l'inclusion d'élèves qui relèvent de classes ou structures spécialisées ou adaptées. Plusieurs semaines après la rentrée, ce sont des milliers d'élèves en situation de handicap qui ne bénéficient pas de la scolarisation adaptée à leurs besoins faute de place dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Nous refusons la remise en cause des droits des élèves à une scolarisation adaptée et la dégradation continue des conditions de travail des personnels et d'apprentissage de l'ensemble des élèves.

Nous exigeons :

- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté
- Le maintien et la création des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS)
- Le retrait du décret visant à généraliser l'externalisation des ESMS
- Le recrutement d'enseignants spécialisés et d'AESH
- Un Statut et un vrai salaire pour les AESH et les AED
- Le retrait de l'Acte 2 de l'école inclusive, l'abandon des PAS et des PIAL
- La reconnaissance, la sécurisation et la revalorisation de tous les professionnels en lien avec la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Adopté à l'unanimité.